



CONSEIL MUNICIPAL du 31 Mai 2021 à 18 heures

L'An deux mille vingt et un et le 31 Mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Cessenon-sur-Orb, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Marie-Pierre PONS.

Date de la convocation : 25 Mai 2021

Présents : Marie-Pierre PONS, Bernard BOSC, Marie-Rose BOUZAC, Philippe ROUCAIROL, Nicole CAHUZAC, Eric VALETTE, Claude VIGUIER, André APARICIO, Gilbert AUSSILLOUS, Olivia CALAS, Béatrice COMBES, Véronique KUENTZ, Anne LACROIX, Alex LECHENE, Marie-Line MILLAT, Gilbert PORTEIL, Philippe SILVESTRE et Brigitte TREVISAN.

Absente : Christine DECONCHY

Secrétaire de séance : Nicole CAHUZAC

Madame le Maire donne lecture, pour information, des droits de préemption.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du nouveau règlement du service de distribution d'Eau potable :

Madame le Maire rappelle que le règlement du service de distribution d'Eau potable est obligatoire et indispensable et qu'il est le seul document opposable aux usagers.

Les réglementations et usages ayant évolué, il convient aujourd'hui d'actualiser ce document.

Au terme du travail réalisé, un projet de règlement a été rédigé et elle propose au Conseil Municipal de l'approuver. Ce dernier sera ensuite mis à la disposition des usagers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement du service de distribution d'eau potable.

2 - Approbation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable réalisé par le Cabinet Entech.

Plusieurs réunions se sont tenues en Mairie avec notamment les services de l'Agence Régionale de la Santé, l'Agence de l'Eau, la DDTM, le Conseil Départemental de l'Hérault et le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb.

A l'issue de l'état des lieux, différents scénarii ont été proposés et conformément à la réglementation, le Conseil Municipal doit se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

3 - Redevance annuelle d'occupation du domaine public par « Hérault Très Haut Débit » :

La société Hérault THD a pour objet de construire, d'établir et d'exploiter un réseau de communications électroniques à très haut débit, dans le cadre d'une convention de délégation de service public conclue avec le Département de l'Hérault entrée en vigueur le 7 février 2018 pour une durée de 25 ans.

Pour les besoins de son activité, Hérault THD a implanté une armoire/shelter de 15 m² sur une parcelle appartenant à la commune « chemin de la Tuilerie ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe une redevance annuelle de 30 € par m², soit 450 €, et note que le montant de la redevance pourra être réévalué chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index général des travaux publics.

4 - Plan de financement prévisionnel des travaux de dissimulation d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications « Avenue du Pont » :

Madame le Maire présente le plan de financement pour le projet de travaux de dissimulation Avenue du Pont pour un montant prévisionnel global de 85 235,55 € TTC. Après déduction des subventions d'Hérault Energies, la commune devra inscrire à son budget une participation de 51 716.67 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce projet avec le plan de financement proposé et autorise le Maire à signer la convention financière avec Hérault Energies.

5 – Liste préparatoire des jurés d'Assises pour l'année 2022 :

Conformément à l'article 262 du Code de procédure pénale, six noms ont été tirés au sort, à partir de la liste électorale de la commune, pour faire partie des listes préparatoires qui serviront à établir la liste annuelle du jury Criminel 2022.

6 – Questions diverses :

- Remerciements des Associations suivantes pour l'attribution des subventions 2021 :
 - o Les anciens combattants
 - o La Boule joyeuse
 - o Le club de canoë kayak
 - o La FNACA
 - o Le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques Occitanie (budget CCAS)
 - o L'UNICEF
 - o La Burla
- Mise en place d'une zone bleue (30 min) pour les trois places de stationnement des véhicules situées devant la Boucherie Calas et la fleuriste Florabella.
- Problématique du stationnement des véhicules devant la terrasse du restaurant de l'Orb : installer peut-être le parking à vélo à cet endroit.
- Partage d'expérience évoqué lors de la dernière formation du CFMEL à Cessenon : Olivia Calas informe qu'une attestation de conformité pour le montage des installations par les artistes peut leur être demandée afin que la commune soit déchargée de toute responsabilité.
- Nicole Cahuzac donne le programme des festivités de l'été 2021 (1 animation par semaine).
- Le point sur Monalisa : de plus en plus de sollicitations dues, notamment, au confinement qui a accentué les difficultés chez certaines personnes. Madame le Maire informe que l'Etat veut mettre en place des services civiques « spécial séniors ».
- Informations Communauté de Communes Sud Hérault :
 - o Ouverture au 1^{er} septembre du Centre de loisirs et de tous les services de France services.
 - o Projet d'une crèche sur la commune de Puisserguier.
 - o Etude d'un dispositif de mise en sécurité des femmes qui subissent des violences.
- Claude Viguier informe que deux questionnaires (thèmes « environnement » et « jeunesse ») seront mis à disposition pendant les permanences de distribution des sacs poubelle.

SEANCE LEVEE à 19 heures 40

**Madame le Maire,
Marie-Pierre PONS**



**Madame la secrétaire de séance
Nicole CAHUZAC**